

Télétravailler en Lozère : les outils sont en place !

Pour promouvoir et encourager la pratique du télétravail en Lozère et ainsi renforcer l'attractivité du territoire, un dispositif global et partenarial a été mis en place avec le soutien du Conseil général.

Cette dynamique est née des rencontres du télétravail organisées en octobre 2011 à Aumont-Aubrac par Lozère Développement et la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère.

SOLOZÈRE : LE RÉSEAU POUR TÉLÉTRAVAILLER EN LOZÈRE !

Depuis cet événement, qui a réuni plus d'une centaine de participants (toutes les contributions sont disponibles en

ligne), le site www.solozere.com recense les télétravailleurs actifs et les points d'accueil des télétravailleurs dans le département.

CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ : OBJECTIF 100 TÉLÉTRAVAILLEURS EN LOZÈRE !

Près d'une trentaine de télétravailleurs sont actuellement recensés au sein de la communauté Solozère. L'objectif est d'atteindre rapidement une centaine de personnes pour

proposer des actions d'animation de cette communauté de travailleurs qui se sentent parfois isolés.

UNE CHARTE QUALITÉ DES POINTS D'ACCUEIL DES TÉLÉTRAVAILLEURS

Les télétravailleurs sont invités à adhérer au réseau SoLozère pour connaître tous les lieux dans lesquels ils peuvent venir s'installer, ponctuellement ou dans la durée. Le formulaire de demande d'adhésion et la charte sont également disponibles sur le site de SoLozère. ■

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique d'accueil de nouvelles populations du Conseil général et repose sur de nombreux partenaires engagés dans le Réseau Accueil, facilitateur à l'installation dans le département : les Chambres consulaires, la SAFER LR, RELANCE, Lozère Développement, la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, les Pays, le Comité Départemental du Tourisme et le Conseil général.

Qu'est-ce qu'un Comptoir SoLozère ?

Les Comptoirs SoLozère ont vocation à être des lieux de travail occasionnels pour des télétravailleurs de proximité ou des points de passage pour des télétravailleurs nomades, ou en fréquents déplacements. Lieux ouverts au public, ils n'appliquent aucune restriction d'accès et proposent un espace dédié au télétravail, ainsi qu'une connexion Wifi gratuite.

À quoi servent les télécentres ?

Les télécentres sont des équipements dotés d'une capacité de réception et d'animation dédiés aux problématiques des télétravailleurs. Ils proposent une palette de services plus large et une connectivité de niveau professionnel. Les télécentres offrent, en particulier, des bureaux individuels privatifs ou dans une enceinte mutualisée.

Naturellement, au fur et à mesure de leur mise en service, les cinq télécentres retenus dans l'appel à projets du Conseil général en 2012, rejoindront ce réseau :




- Télécentre de Saint-Chély-d'Apcher – Centre multimédia
- Télécentre de Langogne – Espace René Raynal
- Télécentre de Meyrueis – Maison des services
- Télécentre de Villefort – Maison de l'Emploi/Communauté de communes de Villefort
- Télécentre de Marvejols – Maison de l'Emploi/Relais Services Publics

Une aide pour les entreprises qui font appel au télétravail

La convention de revitalisation du bassin du Malzieu-Ville permet de financer l'installation de télétravailleurs dans les cantons de Aumont-Aubrac, Saint-Alban sur Limagnole, Saint-Chély-d'Apcher et Le Malzieu-Ville. Une aide expérimentale de 3 000 € peut être apportée pour financer certaines dépenses de l'entreprise (matériel, connexion, conseil...) ou du salarié (aménagement d'un bureau...). Le salarié doit être domicilié sur le territoire, quel que soit le lieu du siège social de son entreprise.

Le règlement de l'aide est disponible sur le site de Lozère Développement : <http://www.lozere-developpement.com/simplanter-en-lozere.html>

 **EN SAVOIR +** // Futurs télétravailleurs, connectez-vous sur [SoLozère.com](http://www.solozere.com) pour adhérer à la communauté lozérienne du télétravail. Sachez que vous pouvez bénéficier d'un accompagnement global par les membres du réseau « Accueil » en faisant part de votre projet sur vivreentozere@cg48.fr. Les entreprises, les demandeurs d'emploi, les salariés peuvent s'adresser au Centre de Ressources TIC de POLeN, animé par Lozère Développement, ou à la MDECS pour étudier, au cas par cas, les conditions de mise en place du télétravail.